COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le mardi 2 juillet 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel CHARPENAY à Michel BACCONNIER – Alain CACALY à David CICALA – Rahma KHADRAOUI à Grégory COIN – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Andrée LIGONNET – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO
Absent excusé : Franck FERRANTE
Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.07.08 19
OBJET : Création d'emplois en contrat d'apprentissage 2013/2015

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire rappelle l'attachement de la collectivité à répondre dans le cadre de ses besoins aux demandes d'apprentissage par alternance.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (CTP) du 14 juin 2013, il est proposé la création de 5 emplois sous contrat d'apprentissage pour les années scolaires 2013/2015 dans les domaines suivants :

- 1 emploi pour l'apprentissage des métiers de l'électricité (CAP)
- 1 emploi pour l'apprentissage des métiers des espaces verts (CAP)
- 3 emplois pour l'apprentissage des métiers de la petite enfance (CAP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la création de ces 5 emplois pour une période de 2 ans dans le cadre de contrats d'apprentissage.**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 10 juillet 2013.
Publication et transmission en sous-préfecture le 11 JUIL. 2013

Le Maire,
Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.